

S'installer chez soi, avec quel emploi et quel salaire ?



Alexie ROBERT
Emmanuel SULZER
(Céreq)

La capacité des jeunes à prendre leur indépendance varie selon la durée des études, l'accès plus ou moins rapide à l'emploi, le type de contrat de travail et la rémunération obtenus en début de vie active mais aussi selon le contexte économique ou l'état du marché du logement. Qu'en est-il donc pour les jeunes ayant fini leurs études entre 1998 et 2010 : quand et comment ont-ils décohabité, reviennent-ils chez leurs parents après être partis, quels sont les invariants et les différences entre eux au fil des ans ? Mobilisant trois enquêtes Génération, ce *Céreq Bref* analyse les parcours d'accès des jeunes à l'autonomie résidentielle et leurs évolutions.



JEUNE
CONDITION DE VIE
LOGEMENT
ENQUÊTE GÉNÉRATION
STATUT
RÉMUNÉRATION

Ce texte reprend des éléments de l'article d'A. Robert et E. Sulzer, « Quitter le domicile parental : un processus très lié au parcours scolaire et professionnel », *France, portrait social*, coll. Insee Références, éd. 2020.

Les étapes professionnelles et familiales d'accès à l'autonomie que sont l'accès à l'emploi, le départ du domicile parental, la vie en couple et la naissance du premier enfant ne sont pas nécessairement franchies dans cet ordre par tous les jeunes. En effet, au fil des générations, les études se rallongent et les parcours d'accès à l'emploi se complexifient. Ces processus sont par ailleurs de plus en plus désynchronisés, de sorte que pour les jeunes qui quittent le système éducatif, la recherche du premier emploi et celle de l'autonomie résidentielle ne sont plus nécessairement simultanées. Les enquêtes Génération du Céreq, par l'analyse des calendriers mensuels des cinq premières années de vie active, permettent d'étudier ces processus d'entrée en emploi et de décohabitation. Ce *Céreq Bref* s'intéresse à ces processus et à leur évolution pour les jeunes sortis pour la première fois du système éducatif successivement en 1998, en 2004 et en 2010. Cinq ans après la fin de leurs études, ils sont ainsi respectivement 70 %, 67 % et 66 % à habiter hors du foyer parental*. Ce processus d'accès à l'autonomie résidentielle est interrogé au regard de l'accès à l'emploi mais aussi du statut de celui-ci, de sa rémunération et de caractéristiques individuelles telles que le genre et le niveau de diplôme.

Génération étudiées. Ainsi pour chacune d'entre elles, les jeunes les plus diplômés accèdent plus vite à l'autonomie résidentielle et sont peu nombreux à demeurer chez leurs parents tout au long des cinq années qui suivent la fin de leurs études (3 % des diplômés de niveau bac + 5 ou plus). De même, plus leur niveau de diplôme est élevé, plus les jeunes ont tendance à avoir décohabité avant même la fin de leurs études. C'est le cas pour sept jeunes sur dix sortant de l'enseignement supérieur long (voir encadré 1). Cette décohabitation plus fréquente en cours d'études s'explique en partie par l'âge plus avancé des diplômés du supérieur. De plus, accéder à l'enseignement supérieur long suppose souvent d'aller dans une autre région, sauf pour les jeunes franciliens [1]. Cela peut entraîner un départ précoce du domicile familial, tandis que l'enseignement professionnel secondaire et le supérieur court, qui concentrent davantage de jeunes d'origine modeste, présentent un maillage territorial plus dense qui impose moins souvent un éloignement. Le niveau de diplôme augmentant, de plus en plus de jeunes décohabitent ainsi pendant leurs études au fil des trois cohortes étudiées (voir encadré 1).

Pour les trois Génération, les femmes et les plus diplômés décohabitent davantage

Si les parcours de décohabitation diffèrent selon la cohorte, on observe des similitudes entre les trois

Dans les trois enquêtes, les femmes sont également plus nombreuses que les hommes à quitter le domicile parental avant la fin de leurs études (voir encadré 1). Parmi les jeunes qui vivent toujours chez leurs parents à la fin de leurs études, →

Génération



1 Part de jeunes ne résidant déjà plus chez leurs parents lors de leur entrée sur le marché du travail selon le niveau de diplôme, la Génération et le genre

		Génération		
		1998	2004	2010
Niveau de diplôme	Non-diplômé	14	11	11
	Secondaire	20	17	24
	Supérieur court (bac+2 à +4)	38	39	43
	Supérieur long (bac +5 et plus)	69	66	72
Genre	Femme	33	31	39
	Homme	24	22	27
Ensemble		28	26	33

Lecture : Parmi les jeunes sortis non-diplômés de formation initiale en 1998, 14 % ont quitté le domicile parental pour la première fois avant la fin de leurs études.

Champ : France métropolitaine, jeunes ayant terminé leurs études initiales en 1998, 2004 ou 2010.

Source : Céreq, enquêtes Génération 1998, 2004, 2010, interrogations à 5 ans.



Rémunération et accès au CDI : deux facteurs clés de la prise d'autonomie

Lors des premières années de vie active, l'accès à l'emploi pèse fortement sur l'accès à l'autonomie résidentielle. Les jeunes qui n'ont pas décohabité après cinq ans sur le marché du travail sont généralement les plus éloignés de l'emploi : 22 % d'entre eux ont connu un parcours dominé par du chômage durable ou récurrent. C'est aussi le cas de 13 % de ceux qui reviennent vivre chez leurs parents pendant cette période (contre 10 % au maximum pour les autres types de parcours résidentiels). Ce résultat n'est pas surprenant, dans la mesure où le fait de rester chez ses parents ou d'y revenir pendant les cinq premières années est souvent dû à des difficultés professionnelles, ce que certains auteurs [2] estiment être la cause de neuf retours chez les parents sur dix. Ainsi, cinq ans après la fin des études, 48 % des jeunes en situation de non-emploi résident chez leurs parents, contre 28 % des individus en emploi.

* Définition : La date de la primo-décohabitation correspond dans cette étude au mois où l'enquêté déclare habiter principalement hors du domicile parental alors qu'il y habitait majoritairement les mois précédents. Les jeunes déclarant ne pas habiter chez leurs parents à la sortie de leurs études (c'est-à-dire au premier mois de l'enquête) sont considérés comme ayant décohabité au cours de leurs études. En revanche, dans ce cas, la date précise de décohabitation n'est pas connue.

elles sont aussi proportionnellement moins nombreuses à y rester tout au long de leurs cinq premières années de vie active (19 % contre 34 % des hommes). Par ailleurs, elles quittent plus souvent le foyer parental à la faveur d'une mise en couple, elle-même plus précoce que pour les hommes. Les décohabitations vers un habitat en couple représentent pour chaque année et chaque Génération 60 % des décohabitations féminines entre la première et la cinquième année après la fin des études, contre 35 % à 50 % chez les hommes. Les différences observées selon le niveau de diplôme et le genre sont stables dans le temps et se confirment lorsque sont pris en compte d'autres paramètres (modèles logistiques, voir supplément numérique).

Pour ceux qui accèdent à l'emploi, la rémunération et les conditions de celui-ci pèsent également sur les possibilités de décohabiter. Qu'ils soient en emploi à durée déterminée (EDD) ou non, on constate une plus forte propension des jeunes à vivre hors du foyer parental lorsque le salaire est plus élevé. À l'inverse, pour un niveau de salaire donné, les jeunes restent moins vivre chez leurs parents lorsqu'ils ont un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire ou non-salarié) (voir encadré 2).

L'influence du statut d'emploi sur la décohabitation est confirmée à caractéristiques** égales par ailleurs. Ainsi, une fois sur le marché du travail, un jeune vivant toujours chez ses parents a plus de chances de décohabiter une année donnée s'il a

2 Mode de résidence cinq ans après la fin des études selon le statut d'emploi et le salaire

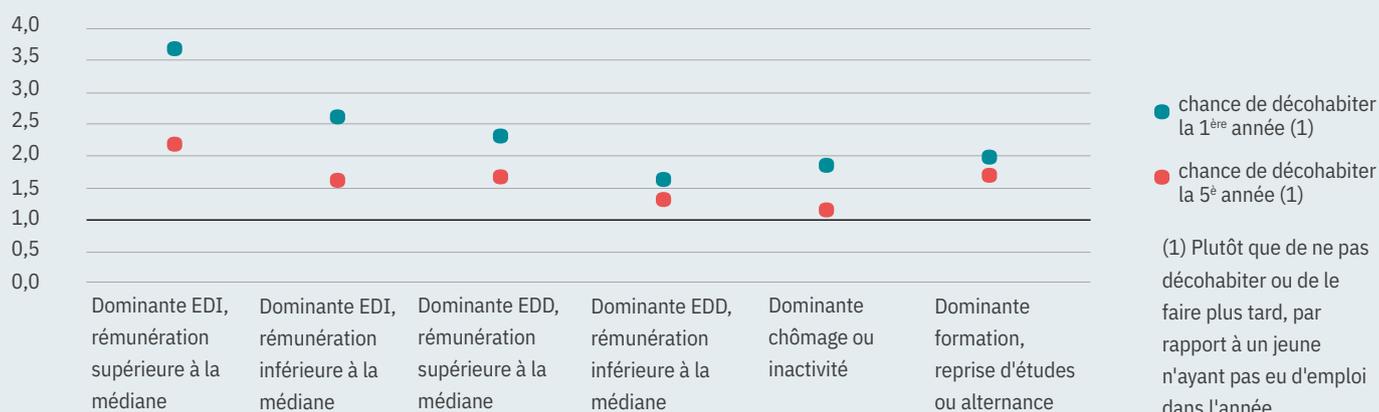


Lecture : Cinq ans après la fin de leurs études, 33 % des jeunes en emploi à durée indéterminée (EDI) et dont le salaire appartient au quart le plus faible habitent chez leurs parents.

Champ : France métropolitaine, jeunes ayant terminé leurs études initiales en 1998, 2004 ou 2010 en emploi salarié à la date de l'enquête.

Source : Céreq, enquêtes Génération 1998, 2004, 2010, interrogations à 5 ans.





Lecture : Parmi les jeunes habitant chez leurs parents à la fin des études, toutes choses égales par ailleurs, être majoritairement en EDI avec un salaire supérieur à la médiane multiplie par 3,7 les chances de décohabiter lors de la première année de vie active par rapport au fait d'être sans emploi cette année-là.

Champ : France métropolitaine, jeunes ayant terminé leurs études initiales en 1998, 2004 ou 2010 et n'ayant pas décohabité avant l'année étudiée.

Source : Céreq, enquêtes Génération 1998, 2004, 2010, interrogations à 5 ans (modèle statistique complet supplément numérique, figure b).

EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, non salarié) ;

EDD : emploi à durée déterminée.

Rémunération médiane : la moitié des individus a une rémunération au-dessus de la médiane et l'autre moitié en dessous.

Génération

passé la majeure partie de l'année concernée en EDI plutôt qu'en EDD (voir encadré 3). À l'inverse, les jeunes qui n'ont eu aucun emploi dans l'année (catégorie de référence du graphique ci-dessus), ont la plus faible probabilité de décohabiter cette année-là, tandis que les jeunes majoritairement au chômage, en inactivité ou en formation, mais avec quelques mois d'emploi dans l'année, se rapprochent de ceux en EDD. Le niveau de rémunération perçue dans l'année conserve également un effet à caractéristiques égales par ailleurs : à statut d'emploi donné, plus ce niveau est élevé, plus le jeune a de chances de décohabiter dans l'année. L'effet du niveau de rémunération doit donc être pris en compte au même titre que celui du statut d'emploi, les deux effets pouvant jouer simultanément. La probabilité de décohabiter avec un EDD rémunéré plus que la médiane est ainsi proche de celle avec un EDI rémunéré sous la médiane.

Des profils différents selon l'année de la décohabitation ou la logique d'installation

Les constats précédents sont valables aussi bien pour les décohabitations lors de la première année sur le marché du travail que pour les quatre années suivantes (voir supplément numérique, figure b). Mais on peut faire l'hypothèse que plus le temps passe, plus les jeunes qui pouvaient décohabiter facilement (les plus diplômés, ceux en emploi stable et mieux rémunéré, ceux en couple, ceux bénéficiant de ressources familiales plus élevées, etc.) l'ont déjà fait. Ainsi, les écarts se réduisent au fur et à mesure des années entre présence et absence d'emploi, entre parcours dominants en EDD

et en EDI, et selon la rémunération (voir encadré 3), le niveau de diplôme et le genre. D'autres caractéristiques non observables dans l'enquête telles que les croyances, valeurs, cadres culturels, projets de vie, etc. ou des facteurs d'inégalités non observés (handicap compliquant la prise d'autonomie, etc.) viennent alors peser sur les parcours résidentiels. Les jeunes qui décohabitent la première année seraient ainsi différents de ceux qui partent la cinquième année ou qui n'ont pas quitté le domicile familial après cinq ans, la décohabitation apparaissant comme un processus sélectif en évolution.

Par ailleurs, les installations seul ou en couple ne suivent pas les mêmes logiques. Le niveau de rémunération et le statut de l'emploi, indicateurs importants des chances de décohabitation, exercent une influence similaire sur les deux types d'installation (voir supplément numérique, figure c). En revanche, l'installation en couple semble davantage freinée par l'éloignement ou les difficultés d'accès à l'emploi (formation, chômage, inactivité). Les jeunes s'installant à deux se projetteraient plutôt dans une perspective durable avec davantage d'autonomie vis-à-vis des familles, nécessitant, du fait du coût du logement, d'attendre d'avoir une situation stable sur le marché du travail (ce qu'Anne Pellissier désigne par « logique d'installation » [3]). Alors que l'installation « seul », qui est parfois une nécessité pour se rapprocher de son lieu de travail ou d'études, suivrait une logique d'habitat plus temporaire avec un choix de logement souvent moins spacieux ou pris en colocation pour en réduire le coût. La Génération 2010 se démarque d'ailleurs des cohortes précédentes avec une part

** Les paramètres étudiés sont le genre, le plus haut niveau de diplôme, l'origine migratoire et la catégorie socioprofessionnelle des parents, la région de l'établissement de formation (Île-de-France ou non) à la fin des études, le parcours professionnel (statut et rémunération) et la Génération considérée.



Pour des résultats plus détaillés consultez le supplément numérique accessible sur www.cereq.fr

de trajectoires résidentielles incluant une séquence de vie en couple dans un logement autonome en recul de 6 points par rapport à la Génération 1998 (52 % contre 46 %), à tous les niveaux de diplômés. Cela peut s'expliquer en partie par l'essor de modes d'habitat alternatifs (colocation, etc.), surtout plébiscités en début de vie active et assimilés dans l'enquête à l'habitat « seul ».

L'impact du contexte économique dégradé sur l'autonomie résidentielle

Si les jeunes des Générations 2004 et 2010 ont, à caractéristiques personnelles, scolaires et professionnelles égales, une plus grande probabilité de décohabiter au cours de leurs cinq premières années de vie active que ceux de la Génération 1998, on observe que l'ensemble de la Génération 2010 connaît moins de décohabitations que les précédentes. En effet, les marchés du logement et du travail moins favorables au début des années 2010 qu'à la fin des années 1990, et l'augmentation du recours aux embauches en contrat à durée déterminée [4] font qu'au final, les jeunes de la Génération 2010 habitant chez leurs parents à la fin des études sont plus nombreux à y vivre encore cinq ans après, qu'ils n'aient jamais quitté le domicile parental ou qu'ils y soient revenus. Cela concerne 43 % d'entre eux, contre 39 % pour la Génération 2004 et 35 % pour la Génération 1998. Les jeunes issus des Générations 2004 et 2010 sont ainsi plus souvent restés chez leurs parents pendant la totalité des cinq premières années de vie active (29 % que ceux de la Génération 1998 (25 %)). Cette tendance est particulièrement vraie pour les jeunes non diplômés, dont l'insertion professionnelle est la plus affectée par le contexte économique qui se dégrade au fil des trois enquêtes Génération [5].

Le phénomène de retour au domicile parental n'a quant à lui rien de marginal : un premier départ du domicile parental sur dix s'avère provisoire pour les trois Générations étudiées. Mais toutes choses égales par ailleurs, notamment à parcours professionnel identique, les jeunes sortis de formation initiale en 2010 et ayant quitté le domicile parental par la suite ont 1,4 fois plus de chances de re-cohabiter au cours des cinq ans suivants que ceux sortis en 1998 (supplément numérique, figure a). Ainsi, pour cette Génération, le contexte économique implique que même lorsque l'on a connu une situation (hors études) favorisant la décohabitation, elle ne prémunit pas de devoir retourner vivre chez ses parents à la suite de difficultés sur le marché du travail.

Après cinq ans de vie active, l'EDD n'est plus un frein pour la Génération 2010

En tout début de vie active la Génération 2010 doit faire face à des conditions d'emploi plus sélectives pour pouvoir accéder à l'autonomie résidentielle. L'absence d'emploi et l'emploi à durée déterminée (EDD) lui sont ainsi encore plus défavorables qu'à la Génération 1998 pour décohabiter lors de la première année de vie active (supplément numérique, figure d). Cela peut s'expliquer par le durcissement des conditions sur le marché du logement que rencontre la Génération 2010, notamment pour des jeunes avec peu d'expérience professionnelle, en même temps que par le raccourcissement de la durée moyenne des CDD. Pour cette Génération, un EDD peu rémunéré réduit même davantage la probabilité de décohabiter la première année de vie active qu'un parcours majoritairement au chômage ou en inactivité avec quelques mois d'emploi. En revanche, au bout de cinq années de vie active, seul le fait d'avoir un emploi fait la différence dans l'accès à l'autonomie résidentielle. L'emploi à durée déterminée n'est plus un frein à la décohabitation pour la Génération 2010, alors qu'il reste plus pénalisant qu'un emploi à durée indéterminée pour les deux Générations précédentes.

● Au fil des Générations, les liens entre non-emploi et maintien au domicile parental se renforcent en tout début de vie active. De plus, un EDD apparaît pénaliser davantage les jeunes de la Génération 2010 que les précédentes Générations pour décohabiter dès la première année de vie active. Mais après plusieurs années sur le marché du travail, un cumul d'EDD semble devenir une norme moins insécurisante qu'avant, et l'obtention d'un CDI une condition de moins en moins nécessaire pour s'installer chez soi. Par ailleurs, le départ du domicile parental peut être facilité par le développement de nouvelles formes résidentielles telles que la colocation ou l'effet de l'instauration en 2010 du RSA « jeune actif ». Toutefois l'accès à l'autonomie résidentielle reste marqué par de fortes inégalités, dans le cadre de politiques du logement qui demeurent familialistes (*i.e.* reposant surtout sur les solidarités intrafamiliales), là où les pays scandinaves privilégient une logique universaliste d'allocations non conditionnelles [6]. Le « contrat engagement jeune » contribuera-t-il dans ce sens à rapprocher la France du modèle nordique ?

→ En savoir plus

[1] Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? M. Vignale, *Céreq Bref* n° 347, 2016.

[2] Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents, C. Villeneuve-Gokalp, *Économie et Statistique* n° 337-338, Insee, 2000.

[3] Trajectoires de décohabitation et cheminements vers l'âge adulte, A. Pellissier, *Agora débats/jeunesses*, 28, 2002.

[4] CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? K. Milin, *DARES analyses* n°026, juin 2018.

[5] Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée, D. Epiphane *et al.*, *Céreq Bref* n° 382, 2019.

[6] *Ces jeunes qui s'en sortent... au regard des politiques nationales et locales*, Vie sociale n°29-30, Éres, 2020.

S'inscrire à la lettre d'information

Céreq

DEPUIS 1971

Mieux connaître les liens formation - emploi - travail.
Un collectif scientifique au service de l'action publique.

+ d'infos et tous les travaux sur www.cereq.fr



Établissement public national sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'emploi.

BREF N°416|2021 Bulletin de Recherches Emploi Formation du Céreq

Directrice de la publication : Florence Lefresne
Secrétariat de rédaction et mise en page : Stéphanie Vincent

Dépôt légal à parution / Publication gratuite / ISSN 0758-1858

Impression Impremium - Marseille

Centre d'études et de recherches sur les qualifications
10, place de la Joliette CS 21321 • 13567 Marseille Cedex 02
T. +33 (0)4 91 13 28 28 • F. +33 (0)4 91 13 28 80

